LE GRAND DÉBAT AUX COMMUNES

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

« Si, ajoute le leader libéral, le Gouvernement s'apercevait qu'il est impossible d'obtenir le retrait des troupes étrangères actuellement en Espagne, il devrait proclamer d'accord avec le Gouvernement français, que la politique de non-intervention a été un échec et ravitailler le Gouvernement espagnol conformément aux traités de commerce.

L'intervention de certaines puissances étrangères a été telle, poursuit Sir Archibald, qu'elle n'est autre chose qu'une tentative délibérée de leur part pour conquérir le peuple espagnol, s'approprier le minerai espagnol et les autres ressources du pays, d'occuper les positions stratégiques de l'Espagne afin de pouvoir contrôler les intérêts des puissances occidentales en Méditerranée, de mettre en péril les communications de la France avec l'Afrique et nos routes traditionnelles de communications et d'obliger la France à envoyer des troupes sur sa frontière sud occidentale

» Je crois, déclare l'orateur en terminant que le temps approche où l'échec de la politique de non-intervention devra être reconnu et où toute l'affaire devra être soumise à la S.D.N. ».

LE DISCOURS de M. Chamberlain

M. Neville Chamberlain, dont c'est la première intervention dans un débat de politique étrangère en tant que premier ministre, répond à sir Archibald Sinclair, son discours qui est très écouté dans un silence profond, bien que certains passages relatifs au conflit espagnol provoquent les interruptions parfois bruyantes de l'opposition

Le premier ministre s'en tiendra dans son exposé à l'Espagne et laissera à M. Eden, qui conclura le débat, le soin de passer en revue les autres aspects de la situation internationale.

« La politique du gouvernement reste la même, commence-t-il par déclarer, en présence d'une situation qui met constamment en danger la paix de l'Europe.

» Si, poursuit l'orateur, un pays ou un gouvernement représentant l'une de ces deux idées pour lesquelles on se bat en Espagne tentait d'intervenir au au delà d'une certaine limite, un autre pays, inspiré par un point de vue exactement opposé, trouverait difficile, sinon impossible de s'abstenir d'entrer dans la lice. On assisterait ainsi à un conflit dont personne ne peut prévoir la fin Dans ces conditions, la politique du gouvernement a constamment tendu à un objectif unique, à savoir maintenir la paix de l'Europe en limitant la guerre à l'Espagne.

Le premier ministre se félicite qu'en dépit de ses lacunes et de ses violations, l'accord de non-intervention continue à être appliqué.

« Bien que, déclare-t-il, nous ayons à exprimer catégoriquement notre mécontentement de l'échec du système de non-ingérence et bien qu'il soit vrai que les interventions des puissances étrangères continuent toujours en dépit de l'accord il est également vrai que, jusqu'à maintenant, nous avons réussi à atteindre le but qui a été l'origine de notre politique, depuis le début. Nous continuerons à poursuivre cette politique aussi longtemps que nous gardons raisonnablement l'espoir d'empêcher toute extension du conflit. »

« La situatio nest sérieuse mais non désespérée... »

Pour M. Chamberlain, il n'est d'ailleurs pas exagéré de penser que cette politique peut être poursuivie avec succès jusqu'à la fin.

« La situation est sérieuse, ajoute-t-il, mais elle n'est pas désespérée. Bien qu'il soit exact que plusieurs pays désirent voir gagner un camp plutôt qu'un autre en Espagne, il n'y a pas de gouvernement qui désire voir une guerre européenne. Puisqu'il en est ainsi, tâchons de garder notre sang-froid et de ne faire, ni ne dire quoi que ce soit qui puisse précipiter un désastre que tout le monde désire éviter.

L'opposition intervient

M. Chamberlain reconnaît qu'aussi longtemps que la guerre civile continuera, les puissances seront impliquées dans des incidents nés de la politique de non-intervention, en raison même des tâches qu'elles ont assumées.

A cet endroit de son discours, le premier ministre est pris violemment à partie par plusieurs membres de l'opposition ; le speaker doit intervenir pour ramener le calme.

L'orateur, qui a laissé passer l'orage, reprend son exposé avec le sourire.

L'incident du « Leipzig »

« Je n'ai pas l'intention, déclare-t-il, de discuter l'incident du « Leipzig » ; les officiers allemands sont convaincus, sur la foi de ce qu'ils considèrent comme une preuve indiscutable, qu'ils ont été attaqués par des torpilles. Je n'exclus pas la possibilité d'une méprise. Nous savons que, pendant la guerre, de nombreux officiers anglais croyaient avoir vu des traces de torpilles alors qu'il était prouvé ensuite que c'était une erreur. Nous ne les en estimons pas moins pour cela.

» Etant donné les circonstances, ajoute le premier ministre, la plainte de l'Allemagne selon laquelle il ne lui est plus possible d'exposer sa flotte à des risques de ce genre est raisonnable.

» Je vais plus loin, poursuit le premier ministre, lorsque je songe aux conséquences que ces incidents peuvent avoir pour la marine allemande et aux sentiments naturels d'indignation et de ressentiments qu'ils font naître. Je dois dire que le gouvernement allemand, en retirant sa flotte et en réglant l'incident comme il a été, a fait preuve d'une retenue que nous devons reconnaître (applaudissements sur les bancs de la majorité).

» La conséquence du retrait des bateaux allemands et italiens du système de contrôle, c'est qu'il ne peut y avoir désormais plus aucun dangereux incident de ce genre.

Deux mesures pratiques

» Selon moi, le mieux que nous puissions faire maintenant est de concentrer nos efforts sur deux mesures pratiques qu'il convient de prendre :

» 1° Combler le vide créé dans le système de contrôle ;

» 2° Nous efforcer de nouveau d'obtenir le rapatriement des volontaires étrangers combattants en Espagne.

» En concluant, je veux adresser un appel très sérieux à ceux qui occupent des situations responsables, ici et à l'étranger, pour leur demander de peser leurs mots avec le plus grand soin en songeant aux conséquences qui pourraient résulter de quelque propos inconsidéré.

» J'ai lu, conclut M. Chamberlain, qu'en haute montagne, on se trouve quelquefois en présence de conditions telles qu'un mouvement imprudent ou même une exclamation subite peuvent entraîner une avalanche. C'est exactement dans cette situation que nous nous trouvons aujourd'hui. Bien que la neige soit dangereusement en suspens, elle n'a pas encore commencé à se déplacer. **Si nous faisons tous preuve de prudence, de patience et de retenue, nous pouvons encore sauver la paix de l'Europe** ».

Pour M. Attlee le conflit espagnol est une épreuve de force entre l'ordre et l'anarchie

M. Clément Attlee, leader de l'opposition travailliste, succède au Premier ministre avec qui il se déclare d'accord pour reconnaître la gravité de la situation actuelle. Pour lui, toutefois, le conflit espagnol n'est pas une lutte entre deux partis quelconques, mais une épreuve de force entre l'ordre et l'anarchie dans la vie internationale.

« Aujourd'hui, affirme en substance le chef socialiste, nous sommes parvenus à une étape décisive ds la politique de non-intervention. L'accord de non-ingérence, ajoute-t-il, était un expédient et pouvait se justifier que par le succès ».

M. Attlee n'hésite d'ailleurs pas à dire que la politique de non-intervention a échoué

Conclusion du leader travailliste

Le leader travailliste croit que le moment est venu de demander à la S. D. N. de s'occuper de la situation en Espagne. D'autre part, on observe une grande nervosite en Europe Centrale. Il conclut en demandant à l'Angleterre et à la France de faire preuve de fermeté.

« L'Allemagne est à l'origine de toutes les difficultés de l'Enrope », déclare M. Lloyd George

Plusieurs orateurs de la majorité et de l'opposition interviennent ensuite ; puis M. LLOYD GEORGE vient faire le procès de la politique de non intervention.

Le discours du premier ministre ne l'a pas rassuré, car il estime que c'est une grande faiblesse démocratique que de proclamer que quoi que fassent les autres nations, le Gouvernement ne recourra pas à la guerre. Pour lui, c'est l'Allemagne qui est à l'origine de toutes les difficultés de l'Europe. Tout nouvel accord sur la non intervention devrait être accompagné de garanties engageant l'Allemagne à l'observer. Est-ce que l'imposture cruelle de la non intervention va continuer plus longtemps ?, demande M. Lloyd George aux applaudissements de l'opposition, et il reproche au Gouvernement d'avoir abandonné les Basques à leur sort. Il ne conteste pas que la Russie ait envoyé du matériel et des hommes en Espagne, mais infiniment moins que l'Allemagne et l'Italie. Le Gouvernement français, malgré la facilite qu'il aurait eu à le faire, n'a pas envoye de matériel.

Après avoir dit qu'il préférait la reconnaissance de belligérance au système actuel des interventions, M. Lloyd George a terminé en adjurant le Gouvernement de parler un langage aussi ferme que celui des dictateurs.

M. EDEN RÉPOND AUX CRITIQUES FORMULÉES

M. Eden, repondant à la Chambre des Communes aux critiques adressées au gouvernement a fait justice des accusations de lachete qui ont été dirigées contre la politique britannique.

« Je ne pense pas, a déclaré le ministre qu'étant donné l'état dans lequel se trouvent nos armements et ceux de nos amis, nous devions toujours battre en retraite et céder lorsqu'il s'agit d'intérêts britanniques d'importance vitale. Cependant une responsabilité redoutable pèse sur le ministre des Affaires étrangères et sur le gouvernement à savoir prendre aucune mesure susceptible de provoquer un conflit.

Faisant ensuite allusion à l'Extrême-Orient, M. Eden déclare que les conversations qui se poursuivent pour l'amélioration des relations anglo-japonaises permettent d'espérer que des échanges de vues plus définis pourront conduire à de nouveaux progrès.

Le ministre laisse entendre qu'il sera possible de commencer « très prochainement » l'examen de propositions concrètes. Il s'empresse d'ailleurs de rassurer la Chine en ajoutant qu'une entente anglo-japonaise ne saurait être en aucun cas conclue aux dépens de la Chine.

Revenant dans le courant de son exposé au conflit espagnol. M. Eden déclare que le gouvernement britannique reste en contact étroit avec le gouvernement français en ce qui concerne la ligne de conduite à tenir dans l'avenir.

« Il est manifestement important, ajoute-t-il, de connaître quelle est l'attitude des gouvernements allemand et italien. Des enquêtes qui ont été faites il apparaît que ces gouvernements continueront à participer au système de non-intervention à l'exception du contrôle naval Il y aura lieu, pour le comité de non-intervention de tenir une réunion pour connaître quelle est l'attitude de ces puissances et si elles sont prêtes à coopérer, un nouvel effort sera fait pour voir si la politique de non-ingérence ne pourrait pas réussir.

La situation en Europe Centrale

M. Eden parle ensuite de la situation en Europe, notamment en Europe centrale :

« Nous ne saurions, déclare-t-il, nous désintéresser des événements qui s'y passent, pas plus que nous ne saurions nous désintéresser des événements qui se passent ailleurs sur la terre. Etant donné les conditions actuelles, l'intérêt que nous prenons à la paix est universel ».

M Eden rappelle que M. Delbos, avant de quitter Londres au lendemain des fêtes du couronnement, avait déclaré que la situation internationale était moins grave alors qu'elle l'avait été depuis longtemps. Depuis, l'Europe a vu l'incident du « Deutschland » et les difficultés qui ont surgi ensuite.

« L'Europe, demande le ministre, va-t-elle être toujours à la merci d'un incident international jusqu'à ce que la régle du droit soit acceptée partout ? » (Applsudissements).

En attendant, M. Eden adjure la Chambre de croire que le gouvernement poursuivra une politique propre à préserver la paix de l'Europe.

Un amendement libéral repoussé

La Chambre des communes s'est ajournée après avoir repoussé, par 157 voix contre 86, l'amendement libéral tendant à réduire les crédits du Foreign Office.

Un accord de principe franco-britannique

Londres, 25. — **Un accord de principe, dit-on dans les milieux bien informés britanniques, est intervenu entre la France et l'Angleterre, aux termes duquel les deux puissances sont disposées à assumer la surveillance de toutes les côtes espagnoles afin de poursuivre le contrôle de la non-intervention.**

Dans les milieux politiques, on considère que cet accord entraînera une nouvelle répartition des zones, la Grande-Bretagne se chargeant de la surveillance des côtes méditerranéennes, et la France de celles de l'Atlantique.

On a ajouté que ces dispositions devraient recevoir l'approbation des puissances représentées au Comité de Londres et notamment de l'Allemagne et de l'Italie. Si leurs reponses étaient affirmatives, le Comité serait convoqué au début de la semaine prochaine pour entériner le projet. La présence d'informateurs neutres à bord des bâtiments de surveillance ne soulèverait pas d'objections de la part du gouvernement de Londres.

L'INAUGURATION de la Section de la France d'Outre-mer à l'Exposition

Paris, 25. — Le centre de la France d'outre-mer à l'Exposition internationale des arts et techniques, a été inauguré ce matin par le président de la République, en présence de MM. Marius Moutet, ministre des Colonies; Fernand Chaptal, ministre du Commerce; Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe, ambassadeur de France, président de la commission de la France d'outre-mer, et de nombreuses personnalités.

C'est sous un ciel malheureusement brumeux, que le président de la République a inauguré la section coloniale de l'Exposition. Tout le long du chemin qu'il devait parcourir pour se rendre de l'entrée de cette section, au pont de Passy, à l'autre extrémité, les 24e et 46e régiments d'infanterie, avec musique et drapeau, rendaient les honneurs, ainsi qu'un détachement de la Garde Républicaine à cheval.

Des discours ont été prononcés par M. Léon Géraud, gouverneur honoraire des colonies, haut commissaire de la section coloniale, qui a dit quels principes ont guidé les organisateurs de cette section. On a entendu ensuite M. Labbé, commissaire général de l'Exposition, et, enfin, le ministre des Colonies.

L'INAUGURATION de la Maison du Travail par M. Léon Jouhaux

Paris, 25. — La Maison du Travail à l'Exposition a été inaugurée ce matin par M. Léon JOUHAUX, secrétaire général de la C. G. T., en présence de MM. Labbe, Delbos, Février, Blancho, Hymans, Serre et de nombreux dirigeants syndicalistes.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Léon Jouhaux a souligné que c'est la première fois en France et dans une exposition internationale, que les organisations syndicales ont un pavillon.

Il a remercié ensuite le gouvernement d'hier et celui d'aujourd'hui, pour la contribution apportée à la construction du pavillon qui, a-t-il dit, marque profondément l'unité du Front populaire, l'unité entre le gouvernement et la classe ouvrière représentée par la C. G. T. ; en terminant, M. Jouhaux a proclamé le désir de paix dans la dignité de la classe ouvrière.

Des discours ont été ensuite prononcés par M. Labbé et par M. Février, ministre du Travail, qui a indiqué que le gouvernement avait tenu à se faire représenter très largement pour s'associer à cette inauguration, non pas seulement pour respecter le soucl protocolaire, mais pour apporter à la classe ouvrière le salut le plus affectueux et l'assurer d'une collaboration qui ne manquera pas d'être féconde.

M. DE KERILLIS DEMANDE A INTERPELLER

Paris, 25. — M. Henri de Kerillis, député de la Seine, indépendant républicain, a déposé une demande d'interpellation au président du Conseil sur la politique extérieure du gouvernement, et en particulier, sur les mesures prévues par lui en présence du danger que constitue la concentration d'une importante flotte allemande en Méditerranée.

L'ANGLETERRE VA AUGMENTER LES RESSOURCES DU FONDS D'ÉGALISATION DES CHANGES

Londres, 25. — Le chanceller de l'Echiquier a annonce ce matin, à la Chambre des Communes, qu'il demanderait les pouvoirs nécessaires pour accroître de 200 millions de livres les ressources du fonds d'égalisation des changes.

« Il n'arrivera rien de dramatique » écrit le « Giornale d'Italia »

Rome, 25. — Dans l'éditorial du « Giornale d'Italia », M. Virginio Gayda tranquillise ceux qui se demandent ce qui arrivera après le retrait de l'Italie et de l'Allemagne du système de contrôle des côtes espagnoles.

« Il n'arrivera rien de dramatique, écrit-il, s'il n'y a pas de nouvelle et intolérable complication. Les positions ont été précisées ; il ne reste, dans les eaux espagnoles, que les navires qui doivent protéger les intérêts italiens et allemands, et les deux pays restent au Comité de non-intervention, bien que la vie de ce dernier devienne chétive et improductive ».

L'auteur met en évidence que la modération dont ont fait preuve l'Italie et l'Allemagne est le mérite de l'axe Rome-Berlin et non pas de l'axe Paris-Londres, et il ajoute que « personne ne se permettra d'abuser de cet esprit de conciliation ».

Quant aux bruits suivant lesquels le contrôle des zones surveillées par les navires italiens et allemands serait confié aux unités anglaises et françaises, le « Giornale d'Italia » écrit : « Ce fait est indifférent. Naturellement, il ne représenterait plus l'exercice d'un contrôle international dans le sens où il fut prévu à Londres, mais il se réduirait à l'exercice d'une politique particulière franco-britannique à l'égard de l'Espagne ».

Impression de détente à Londres

Londres, 25. — Bien que les discours prononcés aux Communes par le premier ministre et M. Eden n'aient pas minimisé les difficultés de la situation internationale, l'annonce que l'Angleterre et la France étaient disposées à assumer tout le poids du contrôle des côtes espagnoles, a contribué à donner à Westminster une impression de détente. On y considère, en effet, que ces dispositions n'auraient pas été rendues publiques si elles avaient dû se heurter à l'opposition catégorique de Berlin et de Rome. On présume, d'ailleurs, que ces deux capitales ne tarderont pas à se prononcer sur ce point. Il est vraisemblable du reste, que les conversations que M. Yvon Delbos a eues cet après-midi, successivement avec les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie étaient en relation avec ce projet franco-britannique.

LE COMMUNIQUÉ DE L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» Affirme à nouveau que seule une politique d'union et de collaboration entre tous les partis politiques peut créer la confiance, rétablir l'équilibre budgétaire, assurer également à toutes les classes, notamment à la classe rurale et à la classe moyenne jusqu'alors sacrifiées, la sécurité du travail et de l'épargne dans l'ordre et la liberté.

» Rappelle que l'Alliance Démocratique s'est toujours déclarée prête à cette collaboration républicaine sans exclusive et qu'il ne dépend pas d'elle que la persistance d'une politique de division et de lutte des classes continue de paralyser le relèvement du pays ;

» Invite ses élus, conformément aux décisions de ses congrès, à ne pas pratiquer d'opposition systématique, mais à maintenir fermement la doctrine de l'Alliance Démocratique qui ne saurait approuver de nouveaux sacrifices demandés au pays tant que les conditions générales requises pour que ces sacrifices ne soient pas inutiles n'auront pas été remplies ; félicite son président, le remercie de son action au Parlement et lui fait confiance pour diriger la politique générale de l'Alliance Démocratique au Parlement et dans le pays. »

L'APPLICATION DES 40 HEURES DANS L'HOTELLERIE

Paris, 25. — Le décret relatif à l'application de la loi des 40 heures dans l'hôtellerie comporte notamment les dispositions suivantes :

1° Pour les établissements occupant plus de deux ouvriers et situés dans les localités comptant au moins 80.000 habitants : répartition égale sur cinq jours ouvrables des heures de présence fixées pour chaque catégorie de personnel de manière à assurer à chaque ouvrier ou employé un repos de deux journées consécutives ;

2° Dans les localités de moins de 80.000 habitants :

a) Répartition égale sur cinq jours ouvrables des heures de présence fixées pour chaque catégorie de personnel, de manière à assurer à chaque ouvrier ou employé le repos de deux journées consécutives ;

b) Répartition égale sur six jours ouvrables des heures de présence fixées pour chaque catégorie de personnel.

Des dérogations pourront être demandées. La durée de présence du personnel employé dans les établissements visés à l'article premier doit être fixée de telle façon que chaque employé dispose entre deux journées consécutives de travail d'un repos ininterrompu de douze heures consécutives au minimum pour les cuisiniers, de onze heures consécutives au minimum pour les autres employés en cas de répartition des heures de présence sur cinq jours.

Cette durée minimum de repoa ininterrompu sera de treize heures consécutives pour les cuisiniers et de douze heures pour les autres employés en cas de répartition des heures de présence sur six jours.

Lorsque l'amplitude de la journée de travail dépassera la durée de présence journalière elle comprendra un repos ininterrompu au moins égal à ce dépassement pendant lequel le personnel pourra quitter l'établissement.

En aucun cas les cuisiniers ne devront séjourner dans les cuisines durant ce repos.

Le travail par relai est interdit. Toutefois cette organisation pourra être autorisée par arrêté du ministre du Travail après consultation des syndicats patronaux et ouvriers lorsque cette organisation, repos ininterrompu, sera de treize heures consécutives pour les cuisiniers et de douze heures pour les autres employés en cas de répartition des heures de présence sur six jours.

Lorsque l'amplitude de la journée de travail dépassera la durée de présence journalière, elle comprendra un repos ininterrompu au moins égal à ce dépassement pendant lequel le personnel pourra quitter l'établissement. En aucun cas les cuisiniers ne devront séjourner dans les cuisines durant ce repos. Le travail par relais est interdit. Toutefois cette organisation pourra être autorisée par arrêté du ministre du Travail après consultation des syndicats patronaux et ouvriers lorsque cette organisation sera justifiée. Un service de garde pouvant comprendre la moitié du personnel dans chaque catégorie pourra être organisé.

En raison des mortes saisons que subissent les établissements situés dans les stations thermales, balnéaires et climatiques, les durées de présence de 50 et de 56 heures fixées à titre transitoire pourront être maintenues chaque année dans lesdits établissements pendant une période de cinq mois consécutifs au maximum s'ils n'ont qu'une saison, deux périodes de trois mois consécutifs chacune au maximum s'ils ont deux saisons.

LE RÈGLEMENT AMIABLE HOMOLOGUÉ EN FAVEUR DES DÉBITEURS COMMERÇANTS ET ARTISANS

Paris, 25. — La Commission du Commerce a chargé son président, M. René Lebret, d'intervenir auprès du gouvernement, pour attirer son attention sur le caractère d'extrême urgence que présente le vote définitif du projet de loi actuellement en instance devant le Sénat, tendant à instituer en faveur des débiteurs commercants et artisans, le règlement amiable homologué.

La Commission estime, en effet, qu'il convient d'éviter à tout prix une nouvelle prorogation de la loi du 21 août 1936, déjà prorogée à deux reprises, en décembre 1936 et en mars 1937, et qu'il n'est cependant pas possible de laisser les commerçants exposés, à dater du 30 juin, à des poursuites et mesures d'exécution qui ne pourraient qu'aggraver la crise économique.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET - LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

UNE FILLE DE FERMIERS AGÉE DE 18 ANS ASSASSINÉE PAR UN ESPAGNOL

Elle avait dit à ses parents qu'il était son amant

Bordeaux, 25. — Au mois d'avril dernier, dans une ferme de Saint-Pée, la fille de la maison, Marie-Jeanne Eceiza, âgée de 18 ans, était trouvée morte au pied de l'escalier. Son cadavre portait des traces de violences.

Cette mort ayant paru suspecte, les soupçons se portèrent sur un jeune Espagnol réfugié nommé Juanito Idiaques, entré récemment comme domestique dans la maison et en fuite.

Le jeune homme, arrêté, se défendit d'être le coupable, mais hier soir, devant le juge d'instruction, il a fait des aveux complets et a déclaré avoir tué la jeune fille parce qu'elle avait raconté à ses parents qu'il était son amant. Il la frappa à coups de pied et la transporta ensuite sur le lit ; mais voulant simuler un accident, il reprit le corps qu'il déposa au pied de l'escalier. Le Parquet a décidé de se rendre sur les lieux pour procéder à une reconstitution du crime.

LES ÉTATS-UNIS assurent leur coopération à l'œuvre entreprise par M. Van Zeeland

Washington, 25. — Recevant les journalistes, M. Van Zeeland a déclaré qu'au cours des deux longues conversations qu'il avait eues avec M. Cordell Hull, ils ont examiné les divers aspects de la situation économique et politique.

Il a déclaré avoir reçu de son interlocuteur l'assurance de l'entière coopération des Etats-Unis à l'œuvre entreprise

MORT DE L'AMIRAL SIR WILLIAM FISHER

Londres, 25. — On annonce la mort de l'amiral Sir William Fisher, commandant en chef de la base de Portsmouth. L'amiral, qui était en congé de convalescence, a succombé hier soir, dans une clinique de Londres où il avait été transporté. Il était âgé de 62 ans. Il avait exercé les fonctions de commandant en chef de la flotte de la Méditerranée de 1932 à 1935.

A la bataille de Jutland, il avait commandé le navire de guerre «St-Vincent», et vers la fin de la guerre, avait été directeur de la division du département, chargé de la lutte contre les sous-marins à l'Amirauté. L'une des dernières fonctions dont s'était acquitté Sir William Fisher avait été de diriger l'embarquement du Duc de Windsor à son départ de Portsmouth, après son abdication.

LES ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'ORDRE

Paris, 25. — Cet après-midi, au Palais de Justice, ont continué les élections au Conseil de l'Ordre pour donner un titulaire au 24e siège. Voici les résultats : Votants : 915 ; Bulletins nuls : 7. Majorité : 455. Me Jacques Charpentier a été élu avec 527 suffrages. Me Olivier Jallu vient ensuite avec 303 voix.

Me Jacques Charpentier se trouve donc désigné par ses confrères pour être le nouveau bâtonnier de l'année prochaine.

ENLEVÉ PAR UN AIGLE, UN BÉBÉ FUT DÉPOSÉ SANS DOMMAGE SUR LA CIME D'UNE COLLINE

Stamboul, 25. — Dans un petit village aux alentours d'Amassya, une blanchiseuse s'était rendue à la rivière pour y laver du linge, lorsqu'elle entendit un battement d'ailes et vit avec horreur qu'un aigle gigantesque emportait dans ses serres son bébé d'un mois, qu'elle avait amené avec elle et posé près de la rivière.

Heureusement, l'aigle, quelques instants après, déposait l'enfant sur la cime d'une colline et s'envolait, en emportant seulement un morceau de « pastourma » (sorte de jambon turc à l'ail), que la mère avait mis entre les langes du bébé. Les villageois escaladèrent la montagne et parvinrent à reprendre l'enfant.

LES BOULANGERS DE PERPIGNAN DEMANDENT L'AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN

Perpignan, 25. — Les patrons boulangers ont remis à la Préfecture un ordre du jour demandant que le prix du pain soit porté à 2 fr. 50. Ils refusent d'appliquer la loi des 40 heures si satisfaction ne leur est pas donnée et ils préviennent la Préfecture qu'ils diminueront les salaires pour compenser la perte subie sur les prix des farines.

Le préfet a refusé de recevoir cet ordre du jour. Les patrons ont décidé un lock-out général dans le département s'ils n'obtiennent pas une réponse favorable à leur demande d'augmentation du prix du pain.

SANGLANT ENGAGEMENT AUX INDES

Simla, 25. — On annonce que le lieutenant-colonel P. Grant, appartenant au 12e régiment stationné à la frontière, a été tué et que le capitaine H. J. King, de la 32e batterie de Pelchaver, ainsi qu'un officier indien ont été blessés au cours d'un engagement qui a eu lieu mercredi dans la province du Waziristan.

L'ESCADRE FRANÇAISE DU PACIFIQUE EST ATTENDUE A YOKOHAMA

Tokio, 25. — Ds l'agence Domei : L'escadre vice-amiral Le Bigot, arrivera le 30 juin à Yokohama, où l'on prépare tout un programme de réceptions en l'honneur des officiers et equipages des navires français.

Deux tués, quatre blessés par un éboulement dans les Alpes-Maritimes

Nice, 25. — Un grave accident qui a fait 6 victimes s'est produit aujourd'hui près d'Utelle sur les chantiers d'une route en construction. Pour le compte des Ponts et chaussées, l'entreprise Stève emploie là une trentaine d'ouvriers, la plupart des Algériens à la construction d'une route qui doit relier Utelle-à-la-Tour

Cet après-midi, à la suite d'une explosion, un éboulement se produisit. Deux ouvriers furent tués sur le coup et 4 autres furent très sérieusement blessés.

IMPORTANTES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE DE LA CHAMBRE

Paris, 25. — La commission de législation civile et criminelle de la Chambre a examiné la situation faite aux locataires par l'approche du terme des prorogations et s'est prononcée dans le même sens que le gouvernement qui a déposé un texte à ce sujet.

La commission a étudié successivement toutes les modifications apportées par le Sénat au texte de la Chambre relatif au projet d'amnistie. Elle a adopté le texte du Sénat, mais par contre elle a maintenu la date du 22 décembre 1936 au lieu de celle du 14 juillet 1936 adoptée par le Sénat pour fixer la période au cours de laquelle devra s'appliquer l'amnistie.

La commission a adopté quelques modifications au texte relatifs aux dispositions rendant la réintégration obligatoire pour les fonctionnaires, agents ou ouvriers des services publics ou concédés.

Au sujet des commerçants déclarés en état de faillite ou de liquidation judiciaire, la commission a décidé d'accorder le bénéfice de l'amnistie et la réhabilitation de plein droit.

M. René Richard, rapporteur, a été autorisé à déposer son rapport afin que la discussion puisse en venir rapidement devant la Chambre.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Manœuvres criminelles à Saint-Pol

Mariana Stakowiez, ouvrière agricole à Béthonsart, fiancée à son compatriote, Georges Zemkiéwiez, se trouvait dans une position intéressante.

Sur le conseil de son ami, elle demanda à un de ses compatriotes, Wlodziniec Boddanowiez, l'adresse d'une sage-femme.

Bogdanowiez l'aboucha avec Aniéla Stasnaszek, qui se livra sur elle à des manœuvres criminelles. Georges Zemkiéwiez, effrayé de la responsabilité qu'il avait encourue, ne trouva d'autre moyen d'y échapper que d'aller se pendre dans une grange.

L'action de la justice est donc éteinte en ce qui le concerne.

Le tribunal de Saint-Pol, saisi de l'affaire, infligea un an de prison à l'entremetteur Bogdanowiez, et deux ans à Aniéla Stasnaszzek. Cette dernière est défendue devant la cour par Me Phalempin, et Bogdanowiez, par Me Hennion.

Deux interprètes sont présents, l'un polonais, l'autre russe. Celui-ci n'est autre que Me Dufour, professeur à la Faculté de Droit de Lille.

Aniéla avoue, tandis que l'homme proteste de son innocence.

M. l'avocat général Dejean de la Batie rappelle que l'affaire s'est ouverte d'une façon troublante, lors de la découverte du cadavre du pendu. Maria Stakowiez fut aussi en danger de mort.

Le tribunal correctionnel, à juste titre, s'est montre sévère.

Le ministère public requiert la confirmation du jugement de Saint-Pol.

La cour confirme les sanctions pénales, sans sursis ; elle y ajoute pour chacun des inculpés 500 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour.

Le rail et la route à Roncq et Wattrelos

MM. Lehoucq, de Roncq, et Verproet, de Wattrelos, ont été poursuivis pour avoir contrevenu aux décrets de coordination du rail et de la route.

Ils furent acquittés à Lille.

Sur appel de la Compagnie du Nord, l'affaire est revenue devant la cour.

Il s'agit des « transporteurs à la demande », c'est-à-dire des entrepreneurs qui n'assurent pas de service régulier, mais se tiennent à la disposition de la clientèle pour effectuer des transports de marchandises diverses et pour les destinations les plus variées.

Après plaidoirie de Me Deschodt, pour le chemin de fer, et de Me Barbry, pour les inculpés, la cour a mis l'affaire en délibéré.

HORRIBLE SUICIDE D'UN MINEUR A LA FOSSE N° 14 DES MINES DE LENS

Faisant partie du poste du matin à la fosse N° 14 des Mines de Lens, le mineur Lucien Fosette avait quitté son travail 20 minutes avant l'heure déclarant qu'il avait mal à la tête.

Il se dirigea vers l'accrochage où il arriva vers 13 heures. Trompant la surveillance du personnel il profita de la manœuvre qu'on faisait opérer à la cage avant de la remonter pour s'infiltrer dans l'étage inférieur et se laisser tomber dans le trou.

Il alla s'abattre 13 mètres plus bas sur le plancher. C'est avec les plus grandes difficultés et après bien des efforts qu'on parvint à retirer le malheureux de sa fâcheuse position.

MM. Marchal, ingénieur divisionnaire et Margerin, ingénieur assistèrent aux opérations de secours.

Le désespéré fut remonté au jour où un docteur constata qu'il portait une fracture du crâne et du maxillaire. Il a été conduit d'urgence d'l'Hôpital de Lens où il succomba dans la soirée.

Fossette qui avait déjà tenté de se suicider en s'empoisonnant, ne semblait plus depuis un certain temps être dans un état normal.

Il laisse une veuve avec quatre enfants dont trois en bas âge et l'aîné soldat.

Quoiqu'il s'agit d'un suicide M. Henri Massart, délégué-mineur est descendu à la fosse et procède à une enquête.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Samedi 26 juin 1937 :** 177e jour de l'année. Soleil : lever à h. 50, coucher à 19 h. 56. Lune : lever à 21 h. 19, coucher à 6 h. 20

Aujourd'hui : sainte Héloïse. — Demain : saint Crescent.

METEOROLOGIE. — **Station de Lille :** Observations faites le 25 juin à 17 h. 30 : Baromètre : 763 mm. 7 ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 4 mm. 3. — Thermomètre : fronde 18° ; minima 11,2 ; maxima 20,5. — Etat hygrométrique : 82. Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : 0 mm. 0. — Direction du vent : Nord, force modérée. — Direction des nuages : Nord-Nord-Ouest. — Etat du ciel : peu nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : assez chaud, assez beau

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord :** Beau temps, nuageux et légèrement brumeux le matin ; belles éclaircies l'après-midi. Vent variable faible, secteur Nord-Ouest dominant.

Le maximum de température sera en hausse de 2 à 4° sur celui de la veille.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

26 Juin

1794. — Après une lutte acharnée qui avait duré toute la journée, le général Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, comptant à peine 70.000 hommes, gagne près de Fleurus une grande bataille sur les Autrichiens bien plus nombreux et commandés par le prince de Cobourg. Cette victoire donne la Belgique à la France.

1830. Mort du roi George d'Angleterre. Il était devenu régent du royaume pendant la démence de son père. Ce fut un souverain incapable et déconsidéré par ses mœurs.

1836. A Choisy-le-Roi meurt le « Tyrthée français » Rouget de l'Isle, auteur de l'hymne national dit « La Marseillaise », parce que des volontaires marseillais l'avaient chanté en marchant sur Paris.

1886. Le chimiste français Moissa découvre le fluor : il ne communiquera sa découverte à l'Académie des Sciences que deux ans plus tard.

1932. Au cours des dernières épreuves de sélection en vue des Jeux Olympiques, qui ont eu lieu à Viborg, Nurmi a établi un nouveau record du monde en couvrant les 42 kilomètres du Marathon en 2 heures, 22 minutes, 3 8/10 secondes.

1936. M. Georges Duhamel, docteur en médecine, qui débuta dans les lettres par des poèmes, fit ensuite du théâtre, de la critique, puis des romans d'une psychologie très fouillée, est reçu à l'Académie Française par M. Henry Bordeaux.

JURY D'EXAMEN DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

La dix-neuvième et dernière séance de la session de 1937 de cette organisation, qui tient ses assises à son siège social : Odéola, 51, boulevard de la Liberté, s'est déroulée jeudi après-midi.

Rappelons à nos lecteurs que près de quatre cents concurrents et concurrentes se sont présentés cette année à ces auditions-examens de piano, violon, solfège.

En publiant le palmarès de cette journée nous tenons à associer les professeurs aux succès remportés par leurs élèves.

EXAMENS DE PIANO

Supérieur (2e division). — Premiers accessits : Marie-Thérèse Verwee (Mme Courtray-Lommez, de Wattrelos) ; Henri Prévost (M. Seutin, de Roubaix). — Deuxième accessits : René Dufour (Mme Courtray-Lommez) ; Marcelle Collier (M. Soumillon, de Maubeuge).

Secondaire (1re division). — Secondes distinctions : Simone Lefebvre, Marie-Thérèse Courtray (Mme Courtray-Lommez, de Wattrelos) ; Georgette Frimat (M. Soumillon, de Maubeuge).

Secondaire (2e division). — Première mention : Anne-Marie Quille (Mlle Carpentier, de Lille). — Troisièmes mentions Marie-Thérèse Dubus (Mme Courtray-Lommez, de Wattrelos) ; Eliane Baudry (M. Soumillon, de Maubeuge).

Primaire (2e division). — Premières